



CELLULE COVID

PROCÈS VERBAL du vendredi 15 avril 2022

COMMISSION RESTREINTE

Pour rappel :

Concernant les compétitions Départementales, si un match officiel ne peut avoir lieu dans le cadre du Protocole COVID alors il n'est également pas possible de le remplacer par un match amical soumis à ce même protocole.

Suite à certaines demandes, nous vous informons que nous ne pouvons pas faire suivre les justificatifs des clubs dans le cadre du respect du RGPD (protection des données personnelles) et du secret médical.

Les dossiers sont étudiés par la cellule qui reporte les rencontres si les critères du protocole COVID sont respectés.

Dès que les critères de report du Protocole COVID sont respectés et que le club a 2 équipes dans la catégorie concernée, le club nous informe du match à reporter.

Match 24182551

Provins /Sourdun 1 – Nangis 1

Critérium U11 Espoirs Poule II du 09/04/2022

Le club de Nangis indique des cas COVID,
Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ce cas,
La cellule COVID transmet le dossier à la COC.

Match 23661832

Bombon 5 - Vaires 5

CDM D1 du 17/04/2022

Suite aux éléments communiqués par le club de Vaires, quatre cas COVID POSITIF justifiés dans la semaine dans l'équipe concernée,
Considérant le protocole COVID indiquant que le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :

1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants ;
2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

La cellule COVID reporte la rencontre à une date ultérieure.